

# FORMULAIRE DEMANDE D'INTERVENTION VISUAL SOLUTION

Document réservé exclusivement aux demandes d'interventions pour les produits Visual Solution  
Le service technique doit être au préalable contacté afin de confirmer la panne.

## DEMANDEUR

Date  Distributeur

Nom Société

Téléphone  Email

## DESCRIPTIF PRECIS DU PROBLEME

## LOCALISATION DU PRODUIT

Nom Société  Contact

Adresse

Code Postal  Ville

Téléphone  Email


## IDENTIFICATION DU PRODUIT

Marque  Modèle

Date 1er Mise en service

Code produit (8 Digits)

Numéro de série (13 Digits)

MNT - PC 65190 14MB37 GT L V3.0 IN F P D V  
PRODUCT NR **10092238**  
MAC ADDRESS: 0009DF8815EE  
  
**8333064485000013**

08.10.2014

Le demandeur certifie avoir pris connaissance des exclusions de garantie et qu'en cas de demande non justifiée, ou d'exclusion de garantie tous les frais engendrés seront à sa charge avec un montant forfaitaire minimum de 200 €.

Nom et Signature du demandeur  
(avec mention : lu et approuvé)

Cachet de la société

# FORMULAIRE

## DEMANDE D'INTERVENTION VISUAL SOLUTION

### I. Exclusion de garantie

- ✓ Absence de justificatif de garantie (facture qui mentionne bien la référence commerciale et la date d'achat).
- ✓ Plaque signalétique absente ou totalement ou partiellement illisible.
- ✓ Appareil endommagé lors du transport ou de l'installation.
- ✓ Défaut résultant d'une utilisation non conforme, ou non appropriée au produit, ou d'une mauvaise installation, ou bien d'un usage dans un environnement non approprié. Exemple : exposition directe au soleil.
- ✓ Les dommages consécutifs à l'intrusion de cafards ou de tout autre insecte, liquide ou objet extérieur.
- ✓ Défaut occasionné par un événement naturel, ou d'un défaut d'alimentation (dégâts des eaux, Orage, surtension, sous-tension...).
- ✓ Panne consécutive à l'installation d'un logiciel, d'une application ou d'une mise à jour non compatible avec le produit ou la version Windows ou Android.
- ✓ Défaut résultant à l'usage du produit avec des accessoires, des périphériques non compatibles ou endommagés. Et inversement Vestel ne pourrait être tenu responsable des préjudices causés aux périphériques associés.
- ✓ Toute intervention effectuée par une personne non autorisée ou non agréée par Vestel France.
- ✓ Nos panels sont garantis conformément à la norme ISO 13406 type 2 classe II.
- ✓ Défaut d'image occasionné par un marquage de la dalle.
- ✓ L'intervention doit se faire sur un produit mis à disposition (démonté de son support). Vestel n'assure pas le démontage et remontage du produit.
- ✓ Les problèmes de soft "client" (Exemple système d'exploitation Windows) et de compatibilité de matériel ne rentrent pas dans le cadre de la garantie.
- ✓ La garantie ne couvre pas la configuration ou la calibration du produit après réparation.
- ✓ Refus d'une assistance en télémaintenance.
- ✓ Utilisation non conforme du produit dans un environnement non adapté (humide, extérieur etc..).
- ✓ Durée d'utilisation supérieure à la durée d'utilisation mentionnée sur la fiche produit Vestel.

### II. Intervention

- ✓ Les produits doivent être accessibles et déposés au sol. Les techniciens ne sont pas habilités à intervenir sur un produit accroché au mur.
- ✓ Seul un technicien autorisé ou agréé par Vestel France, peut intervenir sur le produit.
- ✓ En cas de demande d'intervention non justifiée de notre service technique, ou d'exclusion de garantie, tous les frais engagés vous seront facturés avec un montant forfaitaire minimum de 200 €.